



Réunion thématique
« Les atouts de la démarche associative, quelle plus-value ? »
Organisée par COLLINE ACEPP et l'URIOPSS

Mercredi 15 juin 2011 à l'URIOPSS

Objectifs :

Mettre en commun les réflexions de nos réseaux sur cette question: Les associations dans le paysage actuel de la petite enfance, Quels sont les atouts de la démarche associative ?

Avons-nous tout mesuré dans nos lieux d'accueil associatifs ?

Cette rencontre s'inscrit dans un processus de réflexion engagé début 2011 et qui se poursuivra à la rentrée en septembre pour aboutir à un temps fort par l'organisation d'une journée le 18 novembre 2011 en présence de partenaires et d'élus.

Le Contexte actuel, quelques points rapides font références à :

- Depuis 2004, possibilité sous certaines conditions pour les crèches d'entreprises et les entreprises de crèches, de recevoir les subventions de la CAF et bénéficier du crédit d'impôt familial: *L'Arrivée et la montée en puissance du secteur marchand dans le champ de la Petite Enfance.*
- L'inclusion de la PE dans la transposition en droit français de la directive « services » Européenne ¹ (2010): *Le service de la PE considéré comme un service marchand comme un autre dépendant exclusivement des lois du marché intérieur des services.*
- L'Evolution du lien entre les collectivités territoriales et les associations: Augmentation des recours à Délégation de Service Public (D.S.P), restriction du champ de la subvention : *L'initiative associative remise en question.*
- Une dérive des pratiques vers « le tout gestionnaire » .
- La Crise de l'engagement associatif

Une Note pour le CDCDS (Conseil Départemental Consultatif de Développement Social) réalisée à l'initiative de COLLINE ACEPP et l'URIOPSS a été transmise aux élus du Conseil Général du Nord pour les interpellier sur les problématiques actuels de la PE.

Nous exposons également les travaux de réflexion menés dans le cadre des Etats généraux de l'ESS, avec les cahiers de l'espérance.

Puis l'Appel du collectif « Y'a le choix en Nord Pas de Calais » qui regroupe plusieurs associations et réseaux et qui lancent une campagne régionale pour interpellier les élus et techniciens sur les évolutions des modes de financement public des associations et leurs effets.

¹ Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur.

Echanges avec les participants :

Le premier point abordé concerne l'**ancrage territorial des associations**, constituées de parents elles sont en lien avec les élus locaux.

La notion d'engagement des citoyens et de changement de société (recherché par certaines associations) peuvent « faire peur » à des élus :

Il y a des associations dont l'objet est parfois différent : une association qui gère une structure Petite Enfance ou une association de parents qui souhaitent s'investir dans les actions éducatives pour les enfants sur un territoire, n'auront peut-être pas le même rapport avec les élus locaux.

Une association gestionnaire de structures Petite Enfance qui est actuellement en D.S.P, affirme que les relations avec les élus se passent très bien. C'est même très sécurisé et sécurisant.

La position de l'association en DSP n'est pas la même que celle d'une association à l'initiative d'un projet sur un territoire.

Concernant la DSP, il est rappelé que dans ce cadre, la DSP part de l'initiative d'une commune, qui souhaite confier la gestion à un tiers. Cela questionne alors sur la place des initiatives de projet d'autres acteurs comme les associations, les habitants ou des parents ?

Comment dans le cadre d'une DSP aider les élus à avoir des critères de choix précis et notamment repérer la plus-value associative ?

La question des coûts : L'argument selon lequel : « une association coûte moins cher », ne devrait pas être mis en avant (expression d'un participant). C'est un piège d'avancer cette idée car, toutes dépenses confondues, une association ne coûte pas forcément moins cher qu'une entreprise. En outre, le moindre coût n'annonce rien de la qualité du projet associatif. Le risque est alors que le premier critère de choix d'une commune soit basé sur l'aspect financier. Dans ce cas, les associations ne cautionnent t'elles pas alors la logique de concurrence ?

Si on réduit les choses uniquement sur une logique de coût et réduction de coût, c'est mortifère (expression d'un participant).

A contrario, il est important de mettre plutôt en avant, le fait que la gestion d'une structure Petite Enfance, n'est pas un coût, mais plutôt un investissement pour l'avenir : une action qui apporte une contribution à la société.

Pierre Moisset, sociologue, en a parlé lors de son intervention (au cours d'une journée d'étude avec des professionnels Petite Enfance), il s'appuie sur les réflexions d'Esping Andersen autour du concept d' « investissement social ».

Selon Esping-Andersen, « *toutes les dépenses qui permettront à terme des gains sociaux devraient être considérées comme des investissements. Donner les conditions pour que les parents soient encouragés à faire des enfants, c'est investir socialement, puisque ces enfants seront plus tard producteurs de richesse. Permettre une bonne éducation, c'est également un investissement social, car de coûteux problèmes sociaux dans la jeunesse seront évités. Construire des crèches, c'est encore un investissement social, car elles vont permettre aux mères de participer plus largement au marché de l'emploi.* »

Cependant, dans l'hypothèse où l'investissement social, serait un investissement économiquement rentable, surtout auprès d'un public fragilisé ; nous devons être attentifs à ne pas réserver le secteur associatif de la Petite Enfance exclusivement à ce public. En effet, l'associatif a vocation à accueillir toutes les familles.

La non-lucrativité est la principale caractéristique de notre secteur associatif, comment la valoriser ? Quelle signification cela a-t-il ? La non-lucrativité (au sens de « gestion

désintéressée) n'empêche pas les associations de faire des excédents, elles devraient même en faire et les valoriser.

Les associations gestionnaires de lieux d'accueils Petite Enfance sont des entreprises, à but non lucratif, elles s'inscrivent actuellement dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Nous pouvons prendre appui pour cela sur ce que dit Daniel Bachet, sociologue, au sujet de l'entreprise (*une entité économique créant des biens et des services, qui n'existe pas en droit et qui s'identifie par les salariés et l'entrepreneur lui-même*) et de la différence à faire avec le terme de sociétés (*une société est une entité juridique derrière laquelle se trouvent des actionnaires*).

Dans ce cas, nos associations se reconnaissent comme entreprises, elles ont une finalité : produire des richesses (au sens de biens et de services), qui sont pour notre secteur des services aux familles.. La mesure de cette richesse n'est pas un profit, mais une valeur ajoutée. Daniel Bachet nous en dira davantage le 18 novembre lors de la journée régionale.

Quelle est la valeur ajoutée des services rendus par notre secteur associatif ?

Qu'est qui contribue à une plus grande valeur ajoutée ?

Le projet associatif éducatif et social des associations, qui met l'accent sur la personne (l'enfant, sa famille et les professionnels). Les salariés qui composent l'équipe, leurs formations, leurs savoir-faire acquis au sein de notre réseau. Les parents, qui contribuent à l'accueil de l'enfant au sein du collectif. Les enfants, qui sont au centre du projet éducatif, favorisant le vivre ensemble, etc.

Dans cette logique nous pouvons parler d'entreprises sociales, à laquelle les associations appartiennent. *Il est important de produire nos propres critères d'évaluation avant qu'on (l'Etat (comme cela s'est passé avec le secteur médicosocial²) nous les impose (expression d'un participant).*

Il y a une inquiétude de certaines associations qui constatent que la PE commence à ressembler fortement au secteur du médico-social avec la transformation récente qui lui a été imposée. Comme par exemple la question de l'évaluation des projets. Ce n'est pas encore le cas pour la PE mais jusqu'à quand ?

On observe cependant petit à petit une institutionnalisation, à être dans une logique de gestion, avec une volonté de standardiser le tout (notamment de la part des financeurs). Il semble que l'évaluation qualitative (la valeur ajoutée) de nos projets n'intéresse plus nos financeurs (la logique de rentabilité, de profit et de réduction des coûts a-t-elle pris le dessus ?).

Marie Christine Lefloch, sociologue pense qu'il serait peut-être important d'aller voir du côté des entreprises, sur la manière dont elles fonctionnent pour ensuite choisir ce qui nous semble intéressant de prendre et/ou de laisser dans ce système. (Constat : parmi les entreprises lucratives, il y en a qui se rapprochent de ce que les associations produisent.)

Certains sont réticents sur cette question, les entreprises privées empruntent les mêmes mots et "valeurs" que les nôtres, faut-il s'en rapprocher ? En quoi cela pourra-t-il nous aider à nous différencier ?

Dans un tel contexte, comment défendre nos valeurs associatives ?

Attention, malgré tout de ne pas entrer dans des modèles, avec des référentiels qui ne seraient pas forcément adaptés.

² La loi 2002-2 dispose que les établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 du code de l'Action Sociale et des familles « procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (art. L.312-8 du CASF)

Le secteur de la PE fait régulièrement son évaluation, elle est faite :

- avec les professionnels, lors des analyses de pratiques, du travail sur les projets et pratiques éducatives.
- avec les usagers, les parents au sein des instances de décisions, des temps de rencontres informels et formels
- avec les administrateurs, les parents dans les instances gestionnaires.

Il est nécessaire de formaliser ces démarches d'évaluations, sans pour autant employer les mêmes outils et moyens que ceux du Médicosocial, qui aujourd'hui freinent les associations dans leurs innovations possibles (expression d'un participant).

Le secteur associatif a-t-il encore la possibilité d'être aujourd'hui, un acteur innovant ?

Le droit à l'innovation est malmené, car actuellement les associations, celles du secteur du médico-social notamment, sont formatées pour entrer dans des cadres, elles risquent réellement l'instrumentalisation. Chacune des actions mises en œuvre dont "saucissonnées » en terme de financements.

Et dans ce contexte le président de l'association prend des risques qu'il ne partage pas toujours.

Comment peut-on continuer à innover aujourd'hui ? Comment continuer à rendre visible nos actions ?

Il semble important de continuer à fournir à la CAF, notamment lors des bilans, d'autres éléments que les éléments quantitatifs.

C'est aussi une influence administrative de la CAF qui par ces formulaires, gomme tout notre travail et nos spécificités. (expression d'un participant). Certainement, mais il s'agit d'utiliser le rapport d'activité comme support de valorisation des pratiques choisies et commentées par l'association.

Toute l'assemblée partage l'idée que les associations ne doivent pas rester isolées, elles doivent pouvoir se fédérer pour résister ensemble : les participants demandent qu'au niveau régional, il puisse être apporté une parole collective auprès des élus et financeurs. COLLINE et l'URIOPSS rappellent que c'est déjà le sens du collectif Qualité d'accueil pour tous qui a été créé et celui de la proposition d'actions autour de la « plus-value » de la démarche associative.

D'autant qu'au sein du réseau de COLLINE ACEPP, il y a déjà des "outils" qui peuvent permettre de rendre visible les valeurs associatives du réseau : le label parental Acepp ©, les projets éducatifs et sociaux.

Il est également souligné toute **l'importance de communiquer, de se rendre visible** : Les échanges avec les élus des territoires, leur parler continuellement de notre projet social, de notre démarche de participation des habitants, car c'est ce qui les intéressent : faire avec les habitants. C'est cela qui a de la valeur aux yeux des élus.

Il faut savoir se présenter en tant qu'association, avoir des outils (comme le projet social et associatif), rendre lisible nos pratiques.

L'idée des outils de communication émerge, il serait peut-être important de créer un site internet. Pourquoi pas un site régional commun?

C'est aussi la question de nos propres critères d'évaluation : comme par exemple prendre en compte les particularités des territoires, car l'ancrage territorial est très important et il se différencie sur ce point des entreprises privées.

Travailler sur les enjeux sur un territoire, c'est souvent ce que fait l'association, elle a la possibilité d'obtenir des éléments de diagnostic des situations des familles, des ressources et des besoins, étant elle-même composée de certaines de ses familles ou proches de celles-ci.

Les perspectives :

Nous avons envisagé de reprogrammer un temps en septembre et en octobre pour approfondir ces réflexions, puis nous avons estimé qu'il était préférable de nous enrichir des réflexions du 18 novembre avant de poursuivre.

Nous vous joignons le préprogramme de cette journée.

Il est également envisagé de récolter les outils et pratiques déjà mises en œuvre et qui peuvent être diffusées. (Des outils d'évaluation ou de communication par exemple.)

La liste des participants à cette rencontre thématique de réseaux :

Rencontre Thématique du 15 juin 2011	
La plus-value de la démarche associative	
Nom de la STRUCTURE	NOM / Prénom
ADMR de La Gohelle	Alain STIEVENART
Asso CAP de SAINT-ANDRE	Marine GRACEFFA
Asso Temps de Vie ROUBAIX	Mr LAROYE
Association Halte-Garderie du Faubourg de Béthune	Françoise CODRON
Association Halte-Garderie du Faubourg de Béthune	Sylvie COUPEZ
Association Innov'enfance	Catherine MODIANO
Association INTERFACES	Sabine LUQUET
Association INTERFACES	Caroline BOUCHAERT
Association Ma Mer'veille	Gaëlle PEULOT
Club Rencontres et loisirs Oignies	Richard WAWRZECKI
COLLINE ACEPP	Hélène TCHANDJIABO
COLLINE ACEPP	Anne Françoise DEREIX
COLLINE ACEPP	Laurence MEROT
COLLINE ACEPP	Cathy DELABRE
COLLINE ACEPP	Virginie GHESTEM
COLLINE ACEPP	Laurence HOSPIE
Crèche parentale "aux babelutttes"	Béatrice GIL
Maison des Services de La Gohelle	Claudie LAVOINE
multi-Accueil Ile aux enfants	Catherine DEBRET
Multi-Accueil Quesnoy Sur Deule	Véronique ROBERT
Multi-Accueil Quesnoy Sur Deule	Aurélia GASQUERES
Multi-Accueil Quesnoy Sur Deule	Elisabeth JOURDAIN
Université lille 3	Marie Christine LEFLOCH
URIOPSS	Dorothee MERLIER